



Lâ??Ã©chec moral : lâ??Union europÃ©enne refuse une nouvelle fois de suspendre son accord commercial avec IsraÃ«l

## Description

*Alors que plusieurs expertÃ©s de lâ??ONU appellent lâ??Europe Ã suspendre son accord commercial avec IsraÃ«l, les ministres des affaires Ã©trangÃ©res des Ã©tats membres sâ??y sont opposÃ©s lors dâ??une rÃ©union mardi dernier.*

Par lâ??Agence MÃ©dia Palestine, le 24 avril 2026



« L'Union européenne ne peut prétendre défendre les droits humains tout en maintenant un commerce préférentiel avec un État dont les agissements équivalent à un génocide. » La phrase a été publiée noir sur blanc lundi 20 avril, signée par pas moins de 20 personnalités des plus internationalement compétentes en matière de droits humains : des rapporteuses spéciales aux de l'organisation des Nations unies (ONU).

Dans ce même texte, les 20 expertes de l'ONU appellent à la suspension immédiate de l'accord commercial avec Israël, qu'ils et elles qualifient par ailleurs d'« exigence minimale », rappelant qu'« en tant que parties à la Convention sur le génocide et aux Conventions de Genève, tous les États membres de l'UE sont tenus de mettre en œuvre tous les moyens raisonnables pour prévenir le génocide et garantir le respect du droit humanitaire » et qualifiant la situation de « test moral ».

Ces recommandations n'auront apparemment pas été assez précises pour les ministres européens des Affaires étrangères, qui ont cartonné le lendemain la suspension, exigée par

seulement 7 des 27 États membres.

## « L'Égiter et financer »

L'accord d'association en question, signé en 1995 et entré en vigueur en 2000, garantit les échanges entre l'Union européenne (UE) et Israël. Il contient deux axes principaux : un dialogue politique et une libéralisation des échanges commerciaux entre les parties, par la suppression des droits de douane et l'interdiction des restrictions quantitatives. Les échanges commerciaux permettent à l'UE de se maintenir comme [premier partenaire commercial](#) d'Israël, représentant 28,8% de ses échanges de marchandises en 2022. La France, elle seule, est le 10<sup>ème</sup> fournisseur et le 11<sup>ème</sup> client d'Israël.

L'accord lui-même comporte un article qui conditionne son usage au respect des droits humains et des principes démocratiques par les deux parties, un article souvent invoqué par les militantes de la cause palestinienne pour exiger la suspension.

C'est notamment sur cet article que s'appuie une  [pétition d'initiative citoyenne](#), portée par la *France Insoumise* au sein de l'*Alliance de la gauche européenne pour les peuples et la planète* (ELA), qui a passé un million de signatures, affirmant que « les citoyens de l'Union européenne ne sauraient tolérer que celle-ci maintienne un accord qui contribue à égarer et financer un État commettant des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. »

Si l'accord UE-Israël est régulièrement questionné par des États membres de l'UE, l'appel à sa suspension n'a jamais été aussi explicite. Vendredi dernier, une lettre adressée par l'Irlande, la Slovaquie et l'Espagne, demandait à la Commission européenne que « l'accord d'association UE-Israël soit examiné lors de la prochaine réunion du Conseil des Affaires étrangères », exprimant une « vive inquiétude » concernant plusieurs mesures politiques et militaires israéliennes « contraires aux droits de l'homme » et au droit international, dont la récente loi instaurant la [peine de mort](#) pour les Palestiniens.

Le Premier ministre espagnol, Pedro Sanchez, a annoncé dimanche que son gouvernement déposerait durant la réunion « une proposition visant à ce que l'Union européenne rompe son accord d'association avec Israël ».

Le débat intervient dans un contexte de crispation croissante au sein de l'Union européenne, notamment après l'offensive israélienne au Liban. En septembre, face à la dégradation de la situation dans la bande de Gaza, la Commission européenne avait déjà proposé une suspension partielle de l'accord, en taxant davantage les produits israéliens importés dans l'UE.

Une telle décision nécessiterait toutefois l'accord d'une majorité d'États membres. Or, certains pays, dont l'Allemagne, s'opposent à toute suspension ou rétrocession globale de l'accord.

Cette semaine, seuls sept États ont défendu la suspension de l'accord lors de la réunion de la Commission européenne : l'Irlande, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie, l'Espagne et la Belgique.

Pour justifier leur refus d'appliquer les recommandations des expert·es de l'ONU, le ministre allemand des Affaires Étrangères a qualifié le gel de l'accord de libre-échange avec Israël « inapproprié », tandis que le ministre italien appelait à ne pas « frapper » l'ensemble de la population israélienne, la ministre roumaine affirmant le « le droit d'Israël à la légitime défense ».

Alors que la France n'a pas appuyé la demande de suspension de l'accord, Emmanuel Macron a parlé par la suite d'une « interrogation légitime » dans le cas où Israël « continue cette politique qui contrevient à son histoire », sans fixer de délai à cette interrogation. Des positions navrantes en regard de l'urgence, alors qu'Israël poursuit sans relâche sa guerre génocidaire à [Gaza](#), accélère son annexion illégale de la [Cisjordanie](#) et sa politique d'apartheid à travers tout le territoire.

**date créée**  
2026/04/24